LA GAZETTE

N°19 septembre 2012 Journal Trimestriel *"Pour être libre, il faut être informé" Voltaire*

EDITO

L'absence des premières brumes, de la pluie bienfaisante ne nous apporte pas encore les senteurs et l'atmosphère de l'automne ; la mélancolie n'est donc pas encore au rendez-vous. Cependant, en septembre, beaucoup de nos activités sont tournées vers la préparation de l'hiver, vers le repli dans nos intérieurs. Pensant à cet édito en sciant le bois pour l'hiver, alors que mon voisin va et vient avec sa charrette chargée de bois, que cet autre a empilé et bâché sa réserve de bûches, un sentiment de grande satisfaction m'a envahie dans l'accomplissement de cette activité de saison, un sentiment de sérénité et d'appartenance à la communauté villageoise à travers l'exécution d'une tâche banale revenant à l'orée de chaque automne.

Ce sont ces petits plaisirs, ces émotions, ces sensations que Françoise Héritier, anthropologue au Collège de France, énumère dans un petit livre surprenant, Le sel de la vie, qu'elle annonce ainsi : « Il y a une forme de légèreté et de grâce dans le simple fait d'exister, au-delà des occupations, au-delà des sentiments forts, au-delà des engagements, et c'est de cela que j'ai voulu rendre compte. De ce petit plus qui nous est donné à tous : le sel de la vie. »

Avec cette nouvelle parution de la Gazette, nous avons donc choisi de nous mettre à l'heure de l'automne en évoquant une activité de saison, sujette à polémiques : la chasse, activité humaine depuis les débuts de l'humanité, comme en témoignent les peintures pariétales .

L'automne est aussi une bonne saison pour l'observation de la grande variété d'oiseaux fréquentant nos monts ; les migrations vont débuter et sont autant d'occasions pour en apprécier la diversité.

Sylvie Longuechaud

LOS MONTERAUS 16, rue des Fleurs - 87330 Montrol-Sénard

e-mail : association@losmonteraus.fr - Site internet : www.losmonteraus.fr - Tél : 05 55 60 25 63

DES OISEAUX ET DES HOMMES

Pic vert

On les voit et surtout on les entend un peu partout, à toute heure du jour et même de la nuit. Les oiseaux cohabitent avec nous de façon discrète mais omniprésente. Si l'intérêt que les humains leur portent est très inégal, il est certain que si nous devions connaître un « printemps sans oiseaux » nous ressentirions, tous autant que nous sommes, un grand vide et une certaine angoisse. *Un printemps sans oiseaux*, c'est le titre français d'un livre américain paru en 1962[1]. Rachel Carson y dénonçait déjà le danger représenté par un usage irresponsable des pesticides (à l'époque le DDT), notamment sur la population aviaire. Cinquante ans plus tard, qu'en est-il ? Peut-on se rassurer en constatant que les oiseaux sont toujours là ?

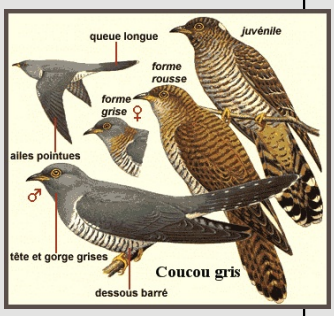

Ils sont là, c'est un fait. Notre région est même favorisée sur ce plan – on ne le sait pas toujours – de par la biodiversité qui s'y maintient encore.
« Le paysage de nos campagnes est essentiellement bocager : une juxtaposition de bosquets, de prairies, de champs cultivés sillonnés de cours d'eau et parsemés d'étangs. De multiples haies vives soulignent cet effet de marqueterie si bien décrit par Giraudoux. Qu'on y ajoute la ville et les hameaux, avec les bâtiments, les jardins, les parcs … »[2].

Tout cela constitue une imbrication de milieux très divers où un nombre remarquable d'espèces animales, et tout particulièrement les oiseaux, trouvent un habitat qui leur convient. Environ 80 espèces différentes d'« oiseaux nicheurs » y trouvent les conditions voulues pour se reproduire, contre un chiffre inférieur à 20 dans les « milieux uniformes, très appauvris, comme les enrésinements massifs ou les cultures intensives. » Notre environnement est également apte à fournir un refuge saisonnier aux « hivernants », et les ressources nécessaires pour les haltes-repos de certains migrateurs. Citons quelques exemples :

Mésange charbonnière

Chouette effraie ou Effraie des clochers

Parmi les reproducteurs certains sont « sédentaires » : la buse variable (lisières forestières, grands arbres du bocage) ; le pigeon ramier (grands arbres des bois ou des parcs) ; la chouette hulotte (bois tous types) ; la chouette effraie (bâtiments divers, clocher de l'église de Montrol !), le martin pêcheur (cours d'eau, étangs), le pic vert (bocages, lisières de bois feuillus), le rouge-gorge familier (tous milieux ni découverts, ni aquatiques, avec présence d'arbres ou d'arbustes), la mésange « nonnette » (bois feuillus), « bleue » ou « charbonnière » (jardins, vergers, parcs, bois) ; le geai des chênes (bocage, bois feuillus), la pie bavarde (bocages, lisières de bois feuillus, parcs) ; le moineau domestique (bâtiments à proximité de jardins), le pinson des arbres (« partout où il y a au moins un arbre »), le verdier d'Europe (haies, lisières de bois feuillus) etc.

Engoulevent d'Europe

D'autres (« reproducteurs estivants ») se reproduisent chez nous mais vont passer l'hiver dans des régions au climat plus clément : la tourterelle des bois (bois feuillus) ; le coucou gris (bois, bocage) ; le martinet noir (ville et villages) ; le rossignol philomèle (buissons, ronciers, halliers) ; l'engoulevent d'Europe (friches, bois clairsemés) et, bien sûr, l'hirondelle – « de cheminée » (étable, remises ouvertes) ou « de fenêtre » (sous l'avancée des toits) – dont le retour est associé traditionnellement au printemps) etc.

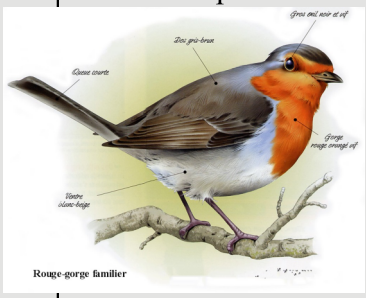
Rouge-gorge familier

[1] Le titre américain, *Silent Spring*, signifie « printemps silencieux »

[2] *Les oiseaux de Saint-Junien*, par Christian Doucelin, édité en 2005 par Saint-Junien Environnement. Les citations et la majeure partie des informations qui suivent sont tirées de cet ouvrage.

Vol de grues

Les « hivernants », à la différence des « estivants », et comme leur nom l'indique, ne sont présents qu'à la mauvaise saison, et particulièrement lors des vagues de froid. Ce sont, par exemple, le grand cormoran (devenu très commun sur la Vienne après la loi de 1976 sur la protection des espèces), le vanneau huppé (en bandes dans les prés ou champs bien dégagés), le héron cendré (étangs), la bécassine des marais (vasières), le corbeau freux (terrains bien dégagés) etc.

Parmi les migrateurs, on connaît bien les oies et les grues, dont on observe avec intérêt les passages bruyants qui signalent le début ou la fin du froid.

Vanneau Huppé

Mais cette abondance et cette diversité des oiseaux de notre région ne doit pas nous dissimuler le fait que la population aviaire dans son ensemble est menacée de façon indéniable. Les inventaires par milieu, les bilans par espèces, les évaluations des flux migratoires à l'échelle continentale font apparaître « une régression générale et prolongée depuis des décennies ». Le cri d'alarme lancé par Rachel Carson s'est révélé justifié. Certes, le DDT qu'elle dénonçait à l'époque a été interdit, mais il a été, hélas, remplacé par d'autres pesticides extrêmement nocifs et beaucoup plus largement utilisés. Par ailleurs, la biodiversité s'est considérablement réduite, privant les oiseaux d'une partie de leur habitat et des insectes qui les nourrissent.

Grand cormoran

S'il y a lieu de s'inquiéter du mauvais état des populations aviaires, ce n'est pas seulement dans l'intérêt des oiseaux eux-mêmes, ou pour le plaisir que nous éprouvons à les observer ou les entendre chanter. C'est parce que c'est un indicateur qui vaut pour toutes les espèces vivantes, la nôtre en particulier. Les générations d'oiseaux se renouvelant à un rythme très supérieur à celui des humains (du fait de la brièveté de leur vie), les dégâts sont rapidement observables et tristement révélateurs de ce que nous pouvons à juste titre craindre pour notre propre avenir.

Héron cendré

Pour terminer sur une note moins pessimiste, rappelons-nous que nous avons la chance d'habiter une région riche encore de sa biodiversité et que la diversification des cultures, le maintien des prairies pâturées, des haies et des landes, l'entretien des vieux vergers, une bonne gestion de la forêt, l'aménagement des plans d'eau et rivières sont de bons moyens de la préserver. Il s'agit, en somme de ne pas laisser perdre ce qui fait le caractère et le charme de notre région, pour le plus grand bénéfice des oiseaux – et de nous-mêmes.

Catherine Mérillou

LA CHASSE

I – DEFINITION : QU'EST-CE QUE LA CHASSE

Le terme latin *captare* - chercher à prendre, à capturer - aurait remplacé celui de *venari* - poursuivre les animaux.

Le dictionnaire historique de la langue française précise que *chace* a d'abord exprimé une idée de chevauchée rapide, à bride abattue, pour prendre, en 1175, le sens usuel de poursuite des animaux.

La définition du Littré : « *action de chasser = poursuivre les animaux pour les manger ou les détruire* » présente les deux finalités qui sont à la base d'une distinction entre chasse proprement dite et régulation. La loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse précise dans l'art L.220-3 du Code de l'Environnement, que « *constitue un acte de chasse tout acte volontaire lié à la recherche, à la poursuite ou à l'attente du gibier ayant pour but ou pour résultat la capture ou la mort de celui-ci* ».

Pour Jacques GUILBAUD (*La chasse et le droit*), la chasse est une appropriation : « *la chasse, c'est l'ensemble des actes ayant pour but ou pour effet l'acquisition d'un droit de propriété sur les animaux qui n'appartiennent encore à personne (res nullius)* ».

L'article L.420-1 du Code de l'Environnement nous incite à considérer la chasse sous l'ensemble de ses facettes : « *la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier,les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.* »

II – HISTOIRE ET REGLEMENTATION DE LA CHASSE DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS

De nombreux écrits sont depuis **l'antiquité** consacrés aux techniques cynégétiques et de piégeage. La notion de droit de chasse est évoquée pour la première fois dans le recueil de coutumes des Francs Saliens (riverains de l'Yssel) écrit sous Clovis (**époque mérovingienne**) et dénommé ultérieurement « loi salique ».

L'évolution de ce concept s'est articulée alternativement à travers des périodes de permissivité et de restriction, voire de prohibition.

• Sous l'Ancien Régime,

Au **Moyen-Age** la chasse est devenue de plus en plus un privilège de la noblesse et des dignitaires de l' Etat ou du clergé. Le privilège du droit de chasse de la noblesse est instauré par l'ordonnance de 1396 : la chasse au grand gibier était réservée aux nobles ; le petit gibier est laissé au reste de la population. Certaines zones étaient réservées aux chasses royales.

Les braconniers sont craints surtout à cause de l'éventualité du port d'arme. Les contrevenants sont sévèrement punis. L'édit de 1601 prévoit l'amende et le fouet pour la première infraction, le fouet et le bannissement pour la récidive, les galères et la confiscation des biens à la seconde récidive, la mort en cas de troisième récidive. L'ordonnance de 1669 écarte la peine de mort. Les gardes chasse n'ont pas le droit au fusil.

LA CHASSE

Afin de protéger le travail des paysans et les récoltes, les chasseurs ne doivent pas passer dans les terres ensemencées et lorsque les céréales sont « en tuyau ». Les vignes sont interdites à la chasse du 1er mai jusqu'aux vendanges.

Ces interdictions sont peu observées et le droit de chasse est un des plus haïs par les paysans.

• **Après la Révolution française**,

Le privilège du droit de chasse de la noblesse instauré par l'ordonnance de 1396, relayé par un droit de chasse exclusif du propriétaire terrien et la constitution de vastes réserves de chasse pour les « plaisirs du roi » (les capitaineries) constitueront les règles essentielles pendant près de quatre siècles jusqu'à la Révolution conduisant à l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789.

En réalité, ce qui a été aboli le 4 août 1789, c'est le droit de chasse exclusif. Même si le droit de chasse continue à être considéré comme attribut du droit de propriété, le principe de la liberté de chasser se substitue au droit exclusif.

Avec la Révolution française, la chasse s'est popularisée en Europe. Avec les vagues de colonisations, les modes de chasse par arme à feu se sont développées sur tous les continents et elle reste une pratique rurale, qui tend à être de plus en plus encadrée (permis de chasser..) qui alimente, aujourd'hui, une économie importante (jusqu'à 70% des revenus forestiers et couramment au moins 50% en France).

• **La loi du 2 mars 1844**

Cette loi constitue encore, à l'heure actuelle, le fondement de l'organisation de la chasse dans son ensemble. Le gibier est alors considéré comme objet de cueillette et nul ne songe, à l'époque, à en gérer les effectifs, ni à en protéger les biotopes.

Cerf

Cette législation a largement perduré depuis, complétée par diverses dispositions adoptées au cours du XXème siècle.

• **La création d'institutions spécialisées** (Conseil supérieur de la Chasse, Fédération des chasseurs..) intervient en 1941.

• **La loi du 30 juillet 1963** institue le plan de chasse (facultatif) pour le grand gibier qui est rendu obligatoire par la loi du 29 décembre 1978 (cerf, chevreuil, daim, mouflon ainsi que pour le chamois et l'isard en 1989).

T.S.V.P

LA CHASSE

• **La loi Verdeille du 10 juillet 1964**, relative à la création des associations communales de chasse agréées (ACCA) introduit la volonté du législateur de structurer les territoires pour une meilleure gestion des espèces et la pratique d'une chasse pour tous.

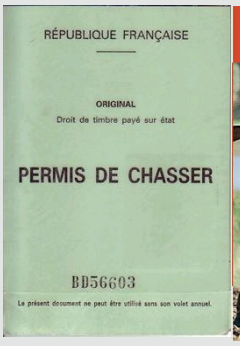

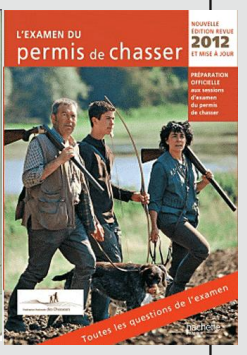

• **Le dispositif d'indemnisation des dégâts aux cultures**, causés par le grand gibier voit le jour en 1969.

• L'obligation de satisfaire à **un examen préalable à la délivrance du permis de chasser** intervient en 1975.

• Ces évolutions du droit national ont été accompagnées de la conception et de la mise en application d'un **droit international et communautaire** relatif à la conservation de la faune sauvage et en particulier de l'avifaune migratrice (directive CEE 79/409 du 2 avril 1979).

• **La loi du 26 juillet 2000** relative à la chasse instaure le « **droit de non chasse** ».

• **La loi du 23 février 2005**, relative au développement des territoires ruraux, reconnaît le rôle des chasseurs dans la **gestion équilibrée des écosystèmes** (équilibre agro-sylvo-cynégétique) et leur **participation au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels.**

Cette loi porte obligation, dans chaque département, à la mise en place d'un **schéma départemental de gestion cynégétique** pour une durée de six ans.

Suite de cet article dans le prochain numéro de la Gazette...

Jean Louis Crêche

LOS MONTERAUS : UN ETE FESTIF

Il m'a semblé intéressant de revenir sur les évènements organisés au cours de l'été par notre association « Los Monteraus ».

Nous avons privilégié l'organisation de manifestations mettant en valeur la qualité du travail des producteurs de notre région mais également celui de nos proches voisins de Charente Limousine. Les trois marchés de producteurs de pays ont démontré la pertinence de ce choix, en effet, chacun de ceux-ci a connu un grande affluence.

La fraicheur anormale de ces soirées estivales n'a pas empêché les nombreux visiteurs de s'installer autour des tables mises à leur disposition et de déguster les produits achetés sur le marché dans une ambiance que chacun a reconnue chaleureuse. Les groupes (chanteurs et musiciens) ont largement contribué à la réussite de ces moments de convivialité.

Nous avons constaté que la plupart des personnes qui s'étaient rendues à un marché sont revenues aux suivants, preuve de reconnaissance de la qualité des produits proposés. Cette fidélisation est un encouragement pour ces producteurs qui tous, sans exception, désirent continuer leur partenariat avec notre association dans les prochaines années. Un ou deux autres producteurs viendront les compléter dans d'autres spécialités.

Si les marchés constituent une part importante de notre investissement dans la vie de la commune, nous n'en délaissons pas pour autant d'autres types d'évènements :

Le vide-grenier du 10 juin s'est déroulé toute la journée sous une pluie battante. Les courageux exposants à l'exception de deux ou trois durent plier leurs tables et parapluies à la mi-journée. Nous avons annulé la représentation de la troupe de théatre prévue l'après-midi. Le traditionnel feu de Saint-Jean a cette année encore illuminé le ciel de Montrol.

Le local de notre association a accueilli le 1er juillet le duo « Wayanakuna » flûte andine et chant.

Le 4 juillet l'église de Montrol était pleine pour écouter le récital du duo « Iguazu » qui nous a entraîné en Amérique du sud, sur des airs péruviens, brésiliens ou d'Equateur. Notre chorale « Tutiramaï » sous la direction de Catherine Mérillou a montré tous les progrès réalisés depuis sa création. La presse s'est fait l'écho, en termes très élogieux, de ces concerts. Je remercie notre ami Bertrand Courtois qui a permis la venue à Montrol de ces duos d'Amérique latine.

Rien ne serait possible sans la participation et le dévouement des membres et des amis de notre association avant, pendant et après ces manifestations. Tous ont en commun leur attachement à nos communes rurales et la volonté de les faire vivre, de les développer. Les aides viennent aussi de l'extérieur. Des municipalités nous prêtent des salles pour nos projections de films (Nouic), d'autres du matériel (Mézières, Bellac), d'autres encore acceptent des panneaux d'affichages (Mortemart), nous les en remercions. Toutes ont à l'esprit la valorisation du territoire, et chacun, à sa mesure, associations, collectivités doit prendre sa part.

Il me faut remercier également la municipalité de Montrol-Sénard, qui nous apporte son aide par la mise à disposition de matériel. Nos relations ont parfois été délicates, mais les choses évoluent et nous ne doutons pas qu'à l'avenir elle entendra mieux encore nos sollicitations pour une meilleure coopération.

Alain Schrepf

LES ASSOCIATIONS, LES MANIFESTATIONS

Projections de films

LOS MONTERAUS

Les 4 films de la saison 2011/2012 ont attiré un public nombreux et assidu et les soirées se sont terminées par des discussions animées autour des buffets préparés par les bénévoles.

Grâce à l'aide de la Mairie de Nouic qui met gracieusement à notre disposition la salle et le matériel de projection nous allons pouvoir, cette année encore, continuer, en collaboration avec « Traits d'union » et « Pierres, Culture et Patrimoine », cette animation culturelle, la projection de films documentaires.

Nous assurerons une projection par mois d'octobre à avril et nous allons essayer, dans la mesure du possible, faire nos projections, à partir de novembre, le 3ème vendredi de chaque mois à 20h30.

Si nous souhaitons une programmation qui prenne en compte les propositions des partenaires et du public, les films projetés le seront toujours avec l'accord des ayants-droit. Nous ne cherchons pas à concurrencer les salles de cinéma mais à être un lieu de rencontres et de discussions autour de films passionnants, trop souvent oubliés par les télévisions et difficilement visibles en salle.

Vendredi 26 octobre 20h30 : « Le père, le fils et le saint Torum », 1997, 88mn.

Deux mondes différents se rencontrent dans ce drame familial documentaire du réalisateur estonien Mark Soosaar.

«Un monde est conservateur et traditionnel tandis que l'autre est flexible. Père et Fils. Chamane et homme d'affaires. Ils appartiennent tous deux à un peuple sibérien en voie de disparition, les Khantys. Le fils travaille pour une compagnie pétrolière russe qui pompe des millions de barils de pétrole sur les terres ancestrales des Khantys. Son travail consiste à contraindre son propre peuple à vendre ses terres. Le chamane résiste avec son tambour et sa tête d'ours... Le fils prodigue a deux visages. Torum, le dieu principal des Khantys, est lui aussi devenu double sous la pression de la société de consommation....»

Vendredi 16 novembre 20h30 : « Le Bonheur… Terre Promise », 2011, 94mn.

Un film de Laurent Hasse, sélectionné dans plus de 30 festivals de 20 pays, primé 5 fois…

«Il n'avait rien prévu, rien anticipé. Il est parti un matin d'hiver, seul, à pied, pour traverser le pays du Sud au Nord. Juste pour être dans l'errance, rompre avec les habitudes et porter un regard neuf sur le territoire et le quotidien de ses habitants. Il s'en remettait au hasard pour faire des rencontres et ne poursuivait qu'un seul but : le Bonheur.»

Vendredi 21 décembre 20h30 : Film choisi avec les spectateurs des séances précédentes.

Vous trouverez l'information dans votre journal quotidien habituel.

L'association Trait d'Union organise **le 30 septembre à partir de 9h30 une journée de pêche au bord de l'eau**. Une ligne par pêcheur. Sur la route de Mortemart à Blond suivez le (poisson).
Inscription :10€, repas offert a tous les participants renseignement et réservation au 05 55 68 69 03

Le dimanche 21 octobre 2012, la municipalité de Nouic organise avec la Société Mycologique du Limousin, une exposition de champignons de la région.
La récolte de champignons se fera le **samedi 20 octobre** lors d'une excursion publique guidée **(inscription à la pharmacie de Nouic et rendez-vous à Nouic à 9h30)**. Vos cueillettes personnelles seront acceptées dès le samedi 20 octobre. Une présentation d'oeuvres réalisées par les enfants de l'école et d'animaux naturalisés de nos forêts, prêtés par la Fédération Départementale des Chasseurs complètera l'exposition.
Une belle journée en perspective au cours de laquelle la nature sera à l'honneur et les champignons abondants, nous l'espérons.

Association Los Monteraus : Président Alain Schrepf, Secrétaire Catherine Mérillou, Trésorière Claudette Bouty
Directrice de la publication : Sylvie Longuechaud
Comité de rédaction : C.Mérillou, S.Longuechaud, J.Lavergne, A.Schrepf
Les articles n'engagent que leurs auteurs